

Cote du document:	<u>EB 2021/132/R.33/Corr.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>18 d)</u>
Date:	<u>19 avril 2021</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixantième réunion**

### **Rectificatif**

Conseil d'administration — Cent trente-deuxième session  
Rome, 19-21 avril 2021

---

Pour: **Information**

# Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixantième réunion

## Rectificatif

Le Conseil d'administration est invité à prendre connaissance du présent rectificatif au document intitulé « Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixantième réunion » (EB 2021/132/R.33). Par souci de clarté, le texte souligné correspond aux ajouts, et le texte barré aux suppressions.

À la page 2, le paragraphe 14 est modifié comme suit:

« La direction a donné au Comité des précisions sur les dons visant à renforcer les capacités des gouvernements s'agissant de la gestion axée sur les résultats, et notamment de la communication des résultats et des effets directs. AUO a en outre précisé que les rapports d'audit interne étaient publiés conformément aux procédures en vigueur. Le Comité ayant demandé que ces rapports soient mis à la disposition des membres du Comité en amont, AUO se coordonnera avec le président du Comité afin qu'on procède une fois achevés, on procéderait ainsi désormais. La Charte d'AUO serait modifiée en conséquence, au besoin. »